



Initiative pour la Nature et l'Optimisation des Valeurs Ecologiques et Economiques (INOVEE)

**TERMES DE RÉFÉRENCE (TdR) – ÉVALUATION FINALE EXTERNE
DU PROJET**

No. De référence : INOVEE/AO-26-029

Mai 2026

I. INTRODUCTION

Cette action intitulée « **Initiative pour la Nature et l'Optimisation des Valeurs Ecologiques et Economiques (INOVEE)** », est mise en œuvre par le consortium HELVETAS Swiss Intercooperation, l'Association Haïtienne d'Assistance Agricole, Médicale, Educative et Sociale (AHAAMES) et l'Université Quisqueya comme associé, grâce à un financement de l'Union Européenne (UE) à travers le Bureau de l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement (BONFED). Elle est une contribution au programme de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC+) visant la réduction de la vulnérabilité d'Haïti aux impacts des changements climatiques en se concentrant dans les zones côtières rurales et urbaines du bassin versant de Pichon logeant le sous bassin « Cascades Pichon » très riche en biodiversité, et l'aire protégée du Parc National Naturel Lagon des Huitres (PNN-LdH), au niveau de la commune de Belle-Anse.

HELVETAS Swiss Intercooperation se propose d'utiliser une partie des fonds mis à la disposition du projet, pour financer les dépenses éligibles en vue de l'évaluation externe du projet. L'évaluation finale du projet est prévue au terme du projet et sera confiée à un ou des experts indépendants apportant un regard objectif et impartial sur les résultats atteints dans le cadre de l'intervention. Elle vise également à identifier les changements significatifs produits au sein de la communauté de Belle-Anse, ainsi qu'à recueillir les leçons apprises et les bonnes pratiques pouvant guider la formulation de futures actions de développement dans des contextes similaires.

Cette évaluation s'inscrit dans l'engagement institutionnel en faveur de l'amélioration continue, de la redevabilité envers les populations bénéficiaires et le bailleur de fonds, ainsi que de la production de connaissances utiles aux organisations exécutantes et aux partenaires locaux. Les résultats attendus devraient contribuer au renforcement des capacités locales et à l'amélioration de la conception de futures interventions. Celles-ci viseront à combiner la restauration des écosystèmes, le soutien aux activités économiques et la gouvernance, tout en promouvant une gestion intégrée du territoire du bassin versant de Pichon, fondée sur une approche globale de valorisation et de gestion durable des ressources naturelles (RN).

L'évaluation sera conduite conformément aux principes de participation, de transparence, d'intégration de la dimension genre, de respect des droits humains et de durabilité environnementale. Elle prendra en considération à la fois les résultats quantitatifs et les processus qualitatifs développés tout au long de la mise en œuvre du projet. Le présent document expose les Termes de Référence (TdR) relatifs au recrutement d'un·e consultant·e ou d'une équipe de consultant·e·s chargé·e·s de réaliser l'évaluation finale du projet INOVEE.

II. RESUMÉ GÉNÉRAL DU PROJET

Titre du projet	Initiative pour la Nature et l'Optimisation des Valeurs Ecologiques et Economiques (INOVEE)
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Contribuer à la réduction de la vulnérabilité d'Haïti aux impacts des changements climatiques en se concentrant dans les zones côtières rurales et urbaines du bassin versant « Cascades de Pichon », commune de Belle-Anse.</p> <p>Objectifs spécifiques : Réduire la vulnérabilité des communautés dans la zone côtière du bassin versant de Pichon par le renforcement de leur résilience face aux effets des changements climatiques et par une meilleure gouvernance.</p>
Résultats	<p>Résultat 1. Restauration et gestion durable des écosystèmes. Les écosystèmes naturels sont renforcés à différents niveaux tout en créant des bénéfices directs pour les communautés locales.</p> <p>Résultat 2. Résilience économique en équilibre avec les écosystèmes. Les communautés saisissent les opportunités économiques, renforcent leurs moyens d'existences et leurs capacités d'adaptation au changement climatique.</p> <p>Résultat 3. Renforcement de la gouvernance. Les acteurs (publics, privés et associatifs) renforcent leur concertation, développent des capacités pour s'impliquer dans les processus décisionnels et dans la mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique et de gestion durable des écosystèmes.</p>
Principales activités	<p>Activités en lien avec le résultat 1</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Caractérisation et restauration des récifs coralliens <input type="checkbox"/> Protection du littoral, y compris les lagons contre la pollution et les dépôts de sédiments à partir des travaux dans les versants, les ravines et la côte <input type="checkbox"/> Promotion des bonnes pratiques de pêche et surveillance côtière <input type="checkbox"/> Etablissement des plantations de palétuviers <input type="checkbox"/> Mise en place des pépinières pour le reboisement <input type="checkbox"/> Appui technique aux exploitants pour l'établissement de jardins agroforestiers <p>Activités en lien avec le résultat 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Remise en fonctionnement de la chambre froide de Belle-Anse <input type="checkbox"/> Renforcement des équipements et techniques de pêche <input type="checkbox"/> Mise en place de séchoirs surélevés et de système de conditionnement des poissons <input type="checkbox"/> Distribution d'animaux, de matériels vétérinaires et soins <input type="checkbox"/> Mise en place de parcelles fourragères dans les versants dégradés et capacitation des éleveurs en préparation de foin <input type="checkbox"/> Inventaire actualisé des acteurs (femmes/hommes, jeunes) de la filière charbon + sensibilisation aux pratiques écologiques et financièrement rentables <input type="checkbox"/> Formation sur l'apiculture <input type="checkbox"/> Acquisition d'équipements apicoles pour 3 entreprises <input type="checkbox"/> Réhabilitation et protection du système d'irrigation de Préchet <input type="checkbox"/> Appui aux groupes de femmes (en particulier) au maraichage et <i>jaden lakou</i> par l'approche CEP (Champ-Ecole Paysan / FAO)

Titre du projet	Initiative pour la Nature et l' Optimisation des Valeurs Ecologiques et Economiques (INOVEE)
	<p>Activités en lien avec le résultat 3</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Soutien aux initiatives écologique <input type="checkbox"/> Aménagement d'un local de coordination de la gouvernance des RN avec Bureau et Herbier (faune et flore) <input type="checkbox"/> Construction du sentier didactique des lagons aux Huitres <input type="checkbox"/> Appui à la prise en main du marketing territorial sur les 2 aires protégées du bassin de Pichon <input type="checkbox"/> Appui à la Direction des Bassins Versants et au renforcement des capacités des acteurs locaux. <input type="checkbox"/> Inventaire et caractérisation des coraux
Groupes cibles	<p>Institutions</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Autorités locales (6^e et 5^e + Mairie Belle-Anse) ; <input type="checkbox"/> Directions de Parc (Lagon des Huitres et Unité 2 Forêt des Pins) ; <input type="checkbox"/> Groupements Santé Bet (GSB – 20 agents vétérinaires), 200 éleveurs. <p>Organisations communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fédération des Pêcheurs (10 associations de pêcheurs - 750 pêcheurs) ; <input type="checkbox"/> Associations de jeunes (1000 personnes) ; <input type="checkbox"/> 1 association d'irrigants (100 usagers) ; <input type="checkbox"/> 1 Comité de Bassin Versant et 3 organisations de producteurs ; <input type="checkbox"/> 4 Mutuelles de Solidarité (MUSO) de 120 personnes dont 60% de femmes membres. <p>Population bénéficiaire directe</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 400 ménages en agroforesterie.
Bénéficiaires totaux estimés	Le projet a touché directement environ 1721 personnes et indirectement 80000 personnes.
Résultats clés	<ul style="list-style-type: none"> - 610 ha d'herbiers marins et récifs coralliens protégés ; - 250 ha restaurés par agroforesterie et aménagement de versants ; - 300 producteurs accompagnés en café/cacao et multiplication de semences saines (igname, banane via miniset et PIF) ; - 800 personnes formées en agroforesterie, apiculture et thématiques connexes ; - 10 moteurs YAMAHA 40 CV distribués et 2 DCP installés en haute mer ; - 55 ha de mangroves restaurées et étendues, avec 16 692 propagules réussies ; - 1 périmètre irrigué de Préchêt réhabilité et 660 ml de canaux réhaussés ; - 50,4 ha de parcelles irriguées durablement ; - 12 pêcheurs formés à la réparation de moteurs au sein de l'INKAPEB ; - 301 familles renforçant leur cheptel par distribution de caprins et 20 boucs améliorés ; - 1 unité de compostage de Préchêt renforcée et opérationnelle ; - 1 Comité du Bassin-Versant de Pichon restructuré et opérationnel ;

Titre du projet	Initiative pour la Nature et l' Optimisation des Valeurs Ecologiques et Economiques (INOVEE)
	<ul style="list-style-type: none"> - 3 associations d'usagers structurées et reconnues légalement ; - 1 bâtiment de gouvernance avec herbier scientifique construit et opérationnel au PNN-LdH.
Durée	29 mois (02 décembre 2023 au 01 mai 2026)
Zone d'intervention	5 ^e section Bel-Air et 6 ^e section Pichon, commune de Belle-Anse
Partenariat	<p>Baillleur : Union Européenne</p> <p>Organismes gouvernementaux : MDE, BON-FED</p> <p>Demandeur : HELVETAS SWISS INTERCOOPERATION</p> <p>Codemandeur : AHAAMES</p> <p>Associée : Université Quisqueya</p> <p>Autres : Mairie Belle-Anse, CASEC 5^e et 6^e section, BAC/MARNDR, PNN-LdH, PNN-U2FdP</p>
Synergie	Projets REVIVE & RESEPSE
Financement	Budget total : 1,599,335.00 euros

Cette action s'inscrit dans le cadre du programme AMCC+, qui vise à réduire la vulnérabilité d'Haïti face aux impacts des changements climatiques. L'intervention menée par HELVETAS et ses partenaires se concentre sur le renforcement de la résilience des communautés situées dans les zones amont, intermédiaire et aval du bassin versant de Pichon, correspondant aux 5^e et 6^e sections communales de Belle-Anse. Elle repose sur une approche intégrée qui prend en compte les défis liés aux changements climatiques, à l'économie locale, ainsi qu'à la gouvernance et à la gestion des ressources naturelles. L'action a pour objectif de renforcer la résilience des communautés en combinant la restauration des écosystèmes, le soutien aux activités économiques et l'amélioration de la gouvernance

L'action a permis de réduire la vulnérabilité des communautés en tenant compte des problèmes spécifiques auxquels elles font face, tels que le manque d'activités économiques, la coupe illégale de bois dans le Parc National Lagon des Huîtres (PNN-LH, zone de forêt sèche), la surpêche du littoral, l'embourbement et l'érosion côtière, la dégradation des infrastructures d'irrigation ainsi que l'insécurité alimentaire (niveau IPC 4). Pour atteindre ces objectifs, une approche multisectorielle et participative a été adoptée, intégrant les trois résultats attendus du projet.

À travers le Résultat 1 (R1), des actions concrètes ont été mises en œuvre pour favoriser la régénération des écosystèmes naturels, tout en apportant des bénéfices directs aux communautés locales. Le Résultat 2 (R2) a permis de développer des leviers économiques soutenant des secteurs clés tels que la pêche, l'agriculture, l'élevage, l'apiculture et l'écotourisme local et régional (les cascades et les lagons étant considérés comme des éléments de cohésion sociale). Enfin, le Résultat 3 (R3) met l'accent sur la participation citoyenne et la gouvernance des biens communs dans le complexe Cascades Pichon – Lagon des Huîtres, où les ressources naturelles sont soumises à une forte pression d'exploitation par la population locale. Le projet s'inscrit ainsi dans un

système socio-écologique pertinent, nécessitant la mise en place d'une dynamique de co-construction et une approche intégrée de gestion et de valorisation durable des ressources naturelles (RN).

Acteurs impliqués

HELVETAS Swiss Intercooperation

HELVETAS SWISS Intercooperation est une organisation suisse de développement fondée en 1955, neutre sur le plan politique et confessionnel, qui œuvre dans plus de 30 pays pour promouvoir un monde équitable, durable et pacifique. Elle concentre ses actions sur l'accès à l'eau potable, la sécurité alimentaire, l'éducation, la gouvernance et la résilience climatique. HELVETAS SWISS Intercooperation est un acteur majeur du développement international, reconnu pour ses programmes intégrés qui allient infrastructures, formation, gouvernance et durabilité environnementale. Son action vise à renforcer l'autonomie des communautés, réduire les inégalités et promouvoir une gestion responsable des ressources naturelles.

AHAAMES

L'Association Haïtienne d'Assistance Agricole, Médicale, Éducative et Sociale (AHAAMES) est une organisation haïtienne fondée en 2006, qui œuvre dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de la nutrition et du développement économique pour renforcer la résilience des communautés rurales. Elle est particulièrement active dans les départements de l'Ouest, Nippes, Sud, Sud-Est et Grande-Anse, en partenariat avec des organisations internationales. AHAAMES est un acteur clé du développement rural en Haïti, offrant aux communautés vulnérables des moyens de subsistance durables et une meilleure résilience face aux crises.

Université Quisqueya

L'Équipe de Recherche sur le Changement Climatique de l'Université Quisqueya (ERC2-UniQ) est un groupe scientifique haïtien spécialisé dans l'étude de la variabilité climatique et de ses impacts sur l'agriculture, l'eau et les écosystèmes. Elle joue un rôle central dans la sensibilisation nationale et la production de connaissances pour renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques. L'ERC2-UniQ est une force scientifique nationale qui relie recherche académique, innovation agricole et sensibilisation citoyenne. Elle contribue à positionner Haïti comme un acteur engagé dans la lutte contre le changement climatique, tout en soutenant directement les communautés rurales.

III. OBJECTIFS ET PORTÉE DE L'ÉVALUATION

L'objectif de cette évaluation externe est d'analyser, de manière indépendante et objective, la mise en œuvre du projet, sa contribution à la réduction de la vulnérabilité et au renforcement de la résilience des communautés situées dans les zones amont, intermédiaire et aval des bassins versants de Pichon et de Bel-Air à Belle-Anse, ainsi que la durabilité des résultats obtenus. Elle permettra d'apprécier la pertinence des actions et les effets du projet dans ses différentes composantes : Restauration et gestion durable des écosystèmes ; Résilience économique en équilibre avec les écosystèmes ; Renforcement de la gouvernance.

Cette évaluation s'inscrit dans la phase de clôture d'un cycle d'intervention de vingt-neuf (29) mois financé par l'Union européenne. Elle a pour double objectif de rendre compte aux parties prenantes et de générer des pistes pour orienter de futures actions. Il est également attendu que ce processus contribue à renforcer la réflexion institutionnelle et à soutenir l'amélioration continue des organisations exécutantes.

L'évaluation portera sur l'ensemble des activités mises en œuvre dans les deux sections communales concernées, en particulier à l'échelle du bassin versant de Pichon. Elle inclura également l'analyse des progrès réalisés au regard des indicateurs définis dans la matrice de planification du projet.

3.1- Objectifs de l'évaluation finale

Objectif général :

L'évaluation externe aura pour objet d'analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact du projet, ainsi que l'approche intégrée qui combine la restauration des écosystèmes, le soutien aux activités économiques et la gouvernance. Elle portera sur l'ensemble des activités mises en œuvre entre décembre 2023 et avril 2026.

Objectifs spécifiques :

1. Évaluer la performance du projet au regard des principaux résultats définis dans le cadre de gestion de projet (Project Management Framework, PMF).
2. Analyser les changements, attendus ou inattendus, positifs (externalités favorables) ou négatifs générés par le projet auprès des différents groupes de personnes impliqués.
3. Évaluer les forces et faiblesses de l'approche de mise en œuvre, y compris les stratégies adoptées par l'équipe pour adapter les activités au contexte changeant d'Haïti et garantir la sécurité des participants et du personnel durant leur réalisation.
4. Évaluer l'intégration de la dimension genre, ainsi que le respect de la diversité et de l'inclusion dans toutes les activités.
5. Constituer une opportunité d'apprentissage et de réflexion pour le personnel du projet et les parties prenantes (INKAPEB, DPNN-LdH, CGAP, Association des Irrigants, Comité Bassin Versant, Association des Apiculteurs, BAC/DDA-SE etc.), en produisant un document clair sur les leçons apprises, basé sur les références disponibles du programme, destiné à un public interne et externe.
6. Formuler des recommandations concrètes pour la conception et la mise en œuvre de futurs projets visant à renforcer la résilience des communautés et leur adaptation aux changements climatiques en Haïti.

IV. CRITÈRES ET QUESTIONS D'ÉVALUATION

L'évaluation sera guidée par les critères révisés du CAD/OCDE¹

Critère	Question évaluative	But de l'évaluation
Pertinence	Le projet a-t-il été élaboré pour répondre aux besoins d'adaptation et de résilience des communautés du bassin versant de Pichon ?	Évaluer l'adéquation de l'intervention aux besoins et réalités environnementales, culturelles, géographiques et sociales de la zone concernée.
	Les actions mises en œuvre ont-elles été cohérentes avec les priorités de restauration des écosystèmes du territoire, du Parc National Lagon des Huîtres, ainsi qu'avec celles des acteurs institutionnels impliqués dans la gestion des ressources naturelles du bassin versant ?	Analyser la pertinence du projet au regard des attentes exprimées par les communautés locales.
	Le projet a-t-il suffisamment intégré les besoins des populations les plus vulnérables dans sa conception et sa mise en œuvre ?	Vérifier si le projet a pris en compte l'équité et les inégalités présentes.
Cohérence	L'intervention a-t-elle été cohérente avec les politiques nationales sur le climat et les actions locales face aux défis environnementaux ?	Évaluer l'alignement institutionnel du projet avec les cadres normatifs nationaux, notamment le Plan National d'Adaptation.
	Des synergies ou complémentarités ont-elles été établies avec d'autres initiatives locales ou institutionnelles ?	Analyser la complémentarité et l'articulation du projet avec les autres acteurs présents sur le territoire.
Efficacité	Les résultats attendus, tels que définis dans le cadre logique, ont-ils été atteints ?	Évaluer le niveau de réalisation des objectifs et des indicateurs définis dans le cadre du projet.
	Quels facteurs ont facilité ou entravé l'obtention des résultats ?	Identifier les facteurs clés qui ont eu un impact favorable ou défavorable sur le projet.
	Les outils de suivi ont-ils permis d'orienter et d'ajuster l'exécution du projet ?	Évaluer la qualité et l'efficacité du suivi interne mis en place pour assurer la bonne exécution du projet.

¹ Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il s'agit du principal forum international chargé d'établir des normes et des bonnes pratiques en matière de coopération internationale. Ses critères d'évaluation (pertinence, efficacité, efficacité, impact et durabilité) sont largement utilisés dans l'analyse des projets de développement.

Critère	Question évaluative	But de l'évaluation
Efficienc	Les ressources humaines, financières et matérielles ont-elles été bien gérées et utilisées au bon moment ?	Évaluer la relation coût-résultat et l'agilité opérationnelle du projet.
	Les mécanismes de coordination entre partenaires et avec les acteurs locaux ont-ils été optimisés pour renforcer l'efficacité du projet	Déterminer l'efficacité des mécanismes de gestion partagée et de planification conjointe mis en œuvre dans le cadre du projet.
Impacts	Quels changements sont observables dans les pratiques agricoles, la conversion des charbonniers dans l'apiculture et le niveau de conscience environnementale des acteurs concernés ?	Identifier les transformations pertinentes générées au sein de la communauté en matière de préservation des écosystèmes terrestres et marins.
	Le projet a-t-il contribué au renforcement des capacités des acteurs et des institutions, afin d'assurer efficacement leurs responsabilités dans la gestion des ressources naturelles au niveau local ?	Évaluer dans quelle mesure le projet a contribué au renforcement de la gouvernance environnementale et à l'amélioration des capacités des acteurs pour une gestion durable des ressources naturelles du bassin versant.
	Dans quelle mesure le projet a-t-il renforcé les capacités d'adaptation climatiques des communautés cibles ?	Évaluer la contribution du projet au renforcement de la résilience et des capacités des communautés à anticiper, gérer et s'adapter aux effets des changements climatiques.
	Des effets imprévus, positifs (externalités favorables) ou négatifs, ont-ils été constatés dans l'exécution du projet (changements environnementaux, économiques, sociaux et institutionnels) ?	Explorer les conséquences émergentes du projet sur son environnement, en identifiant les effets directs et indirects observés.
Durabilité	Existe-t-il des conditions institutionnelles et communautaires pour assurer la continuité des actions initiées ?	Évaluer la viabilité du maintien des acquis sans soutien externe.
	Des mécanismes durables ont-ils été promus pour la gestion efficace des ressources naturelles et environnementales ?	Évaluer la consolidation des structures (comité bassin versant) et pratiques (table concertation communale) visant à instaurer une culture de gouvernance durable.
	Les acteurs locaux ont-ils pris en charge leurs responsabilités à l'issue de la clôture du projet ?	Mesurer le degré d'appropriation et de leadership local.

Critère	Question évaluative	But de l'évaluation
Genre, inclusion et Droits Humains	Le projet a-t-il permis de faire progresser l'équité de genre et de consolider une démarche centrée sur les droits humains au bénéfice des communautés ?	Procéder à l'évaluation de l'intégration effective de l'équité de genre et de l'approche fondée sur les droits humains dans les processus et les contenus du projet.
	Le projet a-t-il permis d'identifier et de traiter les inégalités présentes au sein de la communauté ?	Évaluer si certaines pratiques discriminatoires ou excluantes ont été converties en opportunités constructives pour le projet et la communauté.
Participation	La communauté et les acteurs locaux ont-ils été concrètement impliqués dans les différentes phases du projet ?	Évaluer la qualité de la participation et mesurer son influence sur la pertinence et la durabilité des résultats du projet.

V. METHODOLOGIE, PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER

Le/la consultant.e ou l'équipe de consultants devra proposer dans son offre technique une stratégie d'échantillonnage statistiquement et méthodologiquement justifiée, en précisant la taille de l'échantillon, la méthode d'échantillonnage, le niveau de représentativité, les outils et techniques à utiliser pour la collecte, l'analyse et l'interprétation des données (désagrégation par sexe et par âge). Il est attendu que l'évaluation adopte une approche mixte, combinant des techniques qualitatives et quantitatives, avec un accent particulier sur la participation de la communauté Direction du Parc National Lagon des Huitres, l'Union Communale des Pêcheurs de Belle-Anse (INKAPEB) et le comité du Bassin Versant de Pichon regroupant l'ensemble des entités qui interviennent dans le territoire du BV. Les constats devront être triangulés à partir de plusieurs sources de données.

Les techniques suggérées comprennent, entre autres :

- Analyse documentaire des produits du projet (ligne de base, cadre logique, rapport annuel, rapports de suivi, procès-verbaux, etc.) ;
- Entretiens semi-directifs avec les acteurs clés : DPNN-LdH (Direction du Parc National Naturel Lagon des Huitres) ; CGAP (Conseil de Gestion d'Appui de l'aires Protégée) ; CBV-PIBA (Comité Bassin Versant Pichon-Bel'Air) ; INKAPEB (Inyon Kominal Pechè Bèlans) ; AIPP (association des Irrigants du Périmètre de Prechet) ; AAPEVMAP (Association des Apiculteurs pour la Protection des Espèce Végétales Mellifères dans l'Aire Protégé du PNN-LdH) ; membres des CEP (Champ Ecole Paysan) ; Comité de gestion de l'unité compostage de Prechet ; BAC (Bureau Agricole Communal) ; autorités locales (Maire, CASEC 5^{ème} et 6^{ème} section) et équipe technique du projet ;
- Observations directes sur le terrain ;
- Enquêtes structurées auprès des exploitants bénéficiaires des travaux d'aménagement des versant et la protection du littoral par l'approche HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre), les activités d'appui technique de renforcement des jardins agroforestiers et familles, alignées sur les indicateurs du projet,

5.1. Sur la conception et la validation des outils d'évaluation

La personne consultante sera responsable de concevoir les outils nécessaires à la collecte des données, en cohérence avec les objectifs du projet et les indicateurs définis dans le cadre logique. Ces outils devront garantir une qualité technique, une approche de genre et intergénérationnelle, ainsi qu'une pertinence culturelle adaptée au contexte d'intervention.

Il sera obligatoire de concevoir et d'appliquer des enquêtes quantitatives, directement liées aux indicateurs du projet qui exigent une mesure finale en comparaison avec les données de la ligne de base.

Ces enquêtes devront permettre une analyse comparative avec les données issues de la ligne de base. Il est donc recommandé de maintenir une cohérence méthodologique avec le modèle antérieur.

Tous les outils devront être validés par le Responsable de Suivi Évaluation d'HELVETAS avant leur mise en œuvre. Leur conception devra assurer la représentativité, l'accessibilité et une approche inclusive.

5.2. Plan de travail suggéré

- a) Analyse documentaire initiale : lecture et analyse des documents clés du projet (document narratif du projet, ligne de base, cadre logique, rapports de suivi, procès-verbaux, etc.) afin de contextualiser l'évaluation et d'ajuster la proposition méthodologique.
- b) Conception méthodologique et outils de collecte : élaboration et validation de la méthodologie finale, incluant la conception des enquêtes, des guides d'entretien, des protocoles de groupes de discussion et du calendrier des visites. Ces outils seront soumis à validation par la coordination du projet.
- c) Travail de terrain : collecte de données primaires par le biais de visites de terrain, d'administration des enquêtes, de réalisation d'entretiens avec les acteurs clés : DPNN-LdH (Direction Parc National Naturel Lagon des Huitres) ; CGAP (Conseil de Gestion d'Appui de l'aires Protégée) ; CBV-PIBA (Comité Bassin Versant Pichon-Bel'Air) ; INKAPEB (Inyon Kominal Pechè Bèlans) ; AIPP (association des Irrigants du Périmètre de Prechet) ; Association des Apiculteurs (APVMAP) ; membres des Champ Ecole Paysan (CEP) ; Comité de gestion de l'unité compostage de Prechet ; BAC (Bureau Agricole Communal) ; autorités locales (Maire, CASEC 5^{ème} et 6^{ème} section et.). Il conviendra de garantir la représentativité et l'inclusion de voix diverses.
- d) Analyse des données et élaboration des constats : systématisation des informations recueillies, analyse qualitative et quantitative, triangulation des sources et rédaction des premiers constats, organisés selon les critères d'évaluation.
- e) Présentation du rapport préliminaire : remise du premier brouillon du rapport d'évaluation pour révision et retour de la part de l'équipe technique. Ce document devra répondre aux questions d'évaluation et inclure des recommandations initiales.
- f) Intégration des retours et livraison du rapport final : ajustements finaux sur la base des commentaires reçus, rédaction des conclusions définitives et des recommandations finales. Livraison du rapport validé, des annexes et du plan de diffusion des résultats.

5.3. Réunion de suivi

- Réunion initiale : présentation de la mission à l'équipe technique de terrain, validation du plan de travail et révision conjointe des questions d'évaluation.
- Réunion intermédiaire : partage du draft du rapport préliminaire, discussion des constats initiaux et validation des observations.
- Réunion finale : présentation du rapport final et discussion des recommandations principales.

Calendrier des livrables :

Produit	Date limite de livraison
Rapport méthodologique initial	Jour 10 après le début de la consultance
Rapport d'analyse documentaire	Jour 20 après le début de la consultance
Rapport préliminaire d'évaluation	Jour 50 après le début de la consultance
Rapport final validé	Jour 65 après le début de la consultance

VI. PRODUITS ATTENDUS

- Plan de travail et proposition méthodologique initiale** : document définissant l'approche d'évaluation, le calendrier des activités et les stratégies de collecte de données.
- Outils de collecte d'informations validés** : ensemble d'outils (questionnaires, guides d'entretien, protocoles de groupes focaux, grilles d'observation) élaborés en fonction des indicateurs du projet et validés par l'équipe technique de HELVETAS.
- Rapport méthodologique initial** : présentation de l'approche définitive, du calendrier, des limites et des outils proposés (voir la structure détaillée à la section 7.1).
- Rapport d'analyse documentaire** : analyse systématique de la documentation du projet et proposition méthodologique pour le travail de terrain.
- Rapport préliminaire d'évaluation** : document contenant les premiers constats organisés par critères, des recommandations préliminaires et des premières conclusions.
- Rapport final d'évaluation** : rapport consolidé avec l'analyse selon les critères, les conclusions, les recommandations et les annexes. Il devra suivre la structure détaillée dans la section 7.4 du présent document.
- Document PowerPoint** : une présentation synthétique des résultats devra être remise sous format PowerPoint.

VII. STRUCTURE ET CONTENU DES RAPPORTS

7.1. Rapport méthodologique initial (jour 10 à compter du début de la consultance)

Ce rapport devra inclure :

- Description de la méthodologie définitive proposée pour l'évaluation.
- Résultats préliminaires de l'analyse documentaire.
- Difficultés prévues pour la collecte de données.
- Proposition détaillée des questions d'évaluation, ajustées aux critères des Termes de Référence.
- Programme de travail actualisé (calendrier définitif).
- Identification des ressources humaines mobilisées.
- Proposition des outils de collecte d'informations à valider.

7.2. Rapport de mise en œuvre (jour 20 à compter du début de la consultance)

Ce document devra aborder :

- Une révision systématique et critique des documents du projet (ligne de base, rapports, cadre logique, etc.) ;
- Une méthode indicative pour l'évaluation globale ;
- Analyse initiale de chaque question d'évaluation, y compris :
 - Informations déjà disponibles et leurs limites ;
 - Hypothèses à valider et lacunes d'information détectées ;
 - Stratégie méthodologique pour répondre à chaque question ;
- Liste détaillée des outils à utiliser lors du travail de terrain ;
- Mesures préparatoires prises pour la phase de terrain ;
- Plan de travail détaillé : personnes à interviewer, dates des visites, responsables par tâche et calendrier opérationnel ;
- Stratégie de coordination avec les acteurs locaux et les autorités.

7.3. Premier draft du rapport final (jour 50 à compter du début de la consultance)

Ce document devra :

- Suivre la structure convenue dans les TdR et répondre clairement à toutes les questions d'évaluation ;
- Intégrer les résultats de l'analyse qualitative et quantitative ;
- Présenter les constats par critère, en croisant les données avec les indicateurs du cadre logique ;
- Inclure des recommandations préliminaires, liées à la durabilité, à la répliquabilité et l'institutionnalisation des processus et mécanisme initiés pour la gestion efficace des ressources naturelles et environnementale ;
- Inclure une section sur les limites méthodologiques.

7.4. Rapport final validé (jour 60 à compter du début de la consultance)

La version finale devra intégrer les commentaires et recommandations formulés par la coordination de HELVETAS. Le rapport devra suivre la structure ci-dessous (non exhaustive) :

- I. Résumé exécutif
- II. Introduction
 - Contexte de l'intervention
 - Objectif de l'évaluation
 - Principales questions et critères utilisés
- III. Description du projet
 - Logique d'intervention
 - Acteurs impliqués et portée géographique
 - Organisation et gestion du projet
- IV. Méthodologie appliquée
 - Techniques de collecte d'informations
 - Approche d'analyse et triangulation
 - Limitations/Difficultés rencontrées
 - Limites/Portée de l'évaluation
- V. Analyse et constats
 - Par critère : pertinence, efficacité, efficience, durabilité, impact
 - Genre, participation et approche fondée sur les droits humains
- VI. Conclusions générales
 - Fondées sur des preuves collectées et vérifiées
- VII. Enseignements tirés
 - Bonnes pratiques identifiées, mécanismes et processus répliquables
- VIII. Recommandations
 - Réalisables et classées par échéance ou domaine
 - Destinées à des acteurs spécifiques (DPPP-LdH, Comité Bassin-versant, INKAPEB, AIPP, ONG, acteurs locaux, bailleur, etc.)
- IX. Annexes obligatoires
 - Termes de Référence (TdR)
 - Plan de travail et calendrier exécuté
 - Méthodologie détaillée et outils utilisés
 - Liste des personnes interviewées et guides employés
 - Modèles de questionnaires
 - Matrice d'évaluation (questions, sources, méthodes, outils)
 - Les bases de données collectées devront être remis à Helvetas sous format exploitables (Excel/SPSS/KOBO/mWater/etc.)
 - Rapports des entretiens réalisés.

VIII. PROFIL DE LA PERSONNE ÉVALUATRICE

L'évaluation devra être réalisée par une personne consultante externe ou une équipe d'évaluation disposant d'une expérience avérée (en Haïti) en évaluations environnementales, maîtrise des méthodes mixtes, connaissances des OCDE/CAD et analyse statistique. Un minimum de cinq (5) années d'expérience professionnelle dans l'évaluation de projets de coopération au développement durable des communautés est exigé.

La personne ou l'équipe devra garantir l'impartialité, la confidentialité et l'indépendance par rapport à la gestion du projet et aux organisations exécutantes (ONG, associé et partenaire local). La gestion des informations devra être strictement confidentielle, et l'évaluation devra être conduite avec éthique, responsabilité et intégrité.

Tous les droits d'auteur et de propriété intellectuelle du rapport d'évaluation appartiendront à l'entité contractante. La diffusion des résultats sera sous la responsabilité des organisations exécutantes, bien que le bailleur puisse les utiliser conformément à la réglementation administrative en vigueur, après en avoir informé les entités concernées.

En cas de non-respect des délais ou si la qualité des produits livrés ne correspond pas aux standards convenus, des pénalités seront appliquées conformément au contrat signé entre l'entité contractante et la personne ou l'équipe évaluatrice.

IX. PROFIL DE LA PERSONNE ÉVALUATRICE

L'offre financière en compte l'ensemble des coûts liés à la prestation : honoraires, impôts, assurance, matériel, déplacements, entre autres.

- Les frais de repas et d'hébergement seront à la charge de l'équipe évaluatrice.
- En cas de rejet du rapport pour manque de qualité, un remboursement partiel ou total du paiement reçu pourra être exigé, selon le degré de non-conformité.

Le paiement s'effectuera en trois tranches :

- 30 % à la signature du contrat.
- 40 % après la remise du rapport préliminaire.
- 30 % à l'acceptation du rapport final.

X. EXIGENCES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les personnes intéressées ou équipe d'évaluation doivent soumettre :

- Un curriculum vitae actualisé, les diplômes et les copies des pièces d'identité
- Une proposition méthodologique
- Un calendrier de travail prévisionnel
- Une proposition financière détaillée
- La patente professionnelle et matricule fiscale à jour du consultant et/ou quitus fiscal à jour dans le cas d'une firme.

Critères d'évaluation des propositions :

- Proposition méthodologique : 35%
- Profil professionnel : 35%
- Offre financière : 30%

Critères éliminatoires

- Dossier incomplet
- Absence doffre financière
- Expérience insuffisante
- Non-respect de la date limite pour la soumission des offres
- Absence de preuves d'expériences
- Check list des document soumis

Les propositions techniques et financières doivent être envoyées au plus tard le **09 juin 2026 à 16 :00** à l'adresse suivante : haiti@helvetas.org avec l'objet : **Consultance pour l'Évaluation Externe INOVEE**. Les questions seront reçues uniquement par écrit, au plus tard cinq jours avant la date limite de soumission des propositions, aux mêmes adresses électroniques mentionnées ci-dessus.